



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2021-304

PUBLIÉ LE 16 JUIN 2021

# Sommaire

## Préfecture de Police /

75-2021-06-14-00006 - Arrêté N° 21-031 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly (1 page)	Page 3
75-2021-06-14-00007 - Arrêté n°2021-479 modifiant la composition de la commission d'avancement des personnels à statut ouvrier du ministère des armées affectés en gendarmerie nationale de la région de gendarmerie zonale de Paris (3 pages)	Page 5
75-2021-06-15-00012 - Arrêté préfectoral n°DTPP-2021-795 portant enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement (8 pages)	Page 9
75-2021-04-02-00010 - Liste des arrêtés d'autorisation à publier relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la commission départementale de vidéoprotection du 2 avril 2021 (7 pages)	Page 18

Préfecture de Police

75-2021-06-14-00006

Arrêté N° 21-031 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

## Arrêté N° 21-031

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°21-007 du 1<sup>er</sup> mars 2021 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne; de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly;

### Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté n°21-007 du 1<sup>er</sup> mars 2021 susvisé est modifié comme suit pour le mercredi 16 juin 2021 :

#### Membre suppléant:

« M. François LEGER, directeur territorial de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis, est remplacé par M. Thierry HUGUET, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis »

#### Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.*

Paris, le 14 juin 2021

Pour le Préfet de Police,  
L'adjoint au chef du service de gestion  
des personnels de la police nationale

signé

Sébastien CREUSOT

Préfecture de Police

75-2021-06-14-00007

Arrêté n°2021-479 modifiant la composition de la commission d'avancement des personnels à statut ouvrier du ministère des armées affectés en gendarmerie nationale de la région de gendarmerie zonale de Paris



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION  
DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ DE PARIS  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES  
Sous-direction des personnels  
Service de gestion des personnels administratifs,  
techniques, scientifiques et spécialisés  
Bureau des personnels administratifs,  
techniques de la Gendarmerie nationale  
Nos réf. : DRH/SDP/SGPATS/BPATGN/ N°2021-479

14 JUIN 2021

## **ARRÊTÉ**

### **modifiant la composition de la commission d'avancement des personnels à statut ouvrier du ministère des armées affectés en gendarmerie nationale de la région de gendarmerie zonale de Paris**

- Le général de corps d'armée Eric-Pierre MOLOWA, commandant de la région de gendarmerie d'Ile-de-France, commandant de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris ;
- Vu le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ;
- Vu l'arrêté du 28 juin 2018 relatif aux commissions d'avancement des personnels à statut ouvrier du ministère des armées affectés en gendarmerie nationale ;
- Vu l'arrêté DRH/SDP/SGPATS/BPAT/GN N°2020-1212 du 3 décembre 2020 modifiant la composition de la commission d'avancement des personnels à statut ouvrier du ministère des armées affectés en gendarmerie nationale de la région de gendarmerie zonale de Paris ;
- Vu la circulaire n° 0001D18023026 ARM/SGA/DRH-MD du 18 juillet 2018 relative aux modalités d'organisation des élections professionnelles du 6 décembre 2018 au ministère des armées ;
- Vu l'instruction n° 311293 ARM/SGA/DRH-MD du 3 août 2017 relative aux conditions d'avancement des ouvriers de l'État du ministère des armées ;
- Vu le procès-verbal relatif à la proclamation des résultats aux élections professionnelles du 6 décembre 2018 en vue de la désignation des représentants du personnel de la commission d'avancement des personnels à statut ouvrier du ministère des armées du 6 décembre 2018 ;

.../...

## A R R Ê T E

**Article 1 :** La commission d'avancement des personnels à statut ouvrier du ministère des armées affectés dans les services de la gendarmerie nationale en Ile-de-France est composée d'un président, de quatre représentants des personnels élus et de trois représentants de l'administration, désignés comme suit :

### Membres représentants de l'administration :

#### *Titulaires :*

Président : Le général de corps d'armée **Eric-Pierre MOLOWA**, commandant de la région de gendarmerie d'Île-de-France, commandant de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris ou son représentant ;

Monsieur **Jean GOUJON**, chef du service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés ou en son absence son suppléant ;

Le lieutenant-colonel **Marc FOSSEY-CHERRIERE**, officier adjoint au directeur de l'appui opérationnel de la région de la région de gendarmerie d'Ile-de-France, chargé des Ressources Humaines ou en son absence son suppléant ;

Le lieutenant-colonel **Olivier SAGE**, chef du bureau du personnel du commandement de la gendarmerie d'outre-mer ou en son absence son suppléant.

#### *Suppléants :*

Le général de division **Philippe DEBARGE**, commandant en second de la région de gendarmerie d'Île-de-France, commandant en second de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Le colonel **Charles DUDOGNON**, commandant en second du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale ;

Le commandant **Eirini PAPADOPOULOS**, adjointe au chef de la division de l'appui à la formation, à l'école des officiers de la gendarmerie nationale à Melun ;

La lieutenant **Caroline PETRACCA**, adjointe au chef du bureau du personnel du commandement de la gendarmerie d'outre-mer.

### Membres élus représentants des personnels :

#### *Titulaires :*

Monsieur **Eric LOISEAUX**, représentant du syndicat national des personnels civils Force Ouvrière Gendarmerie (SNPC-FO Gendarmerie) ;

Monsieur **Jonathan SIN MARCU**, représentant du syndicat national des personnels civils Force Ouvrière Gendarmerie (SNPC-FO Gendarmerie) ;

Monsieur **Christian MULIER**, représentant du syndicat national des personnels civils Force Ouvrière Gendarmerie (SNPC-FO Gendarmerie) ;

Monsieur **Eric HEDIN**, représentant du syndicat national des personnels civils Force Ouvrière Gendarmerie (SNPC-FO Gendarmerie).

#### *Suppléants :*

Monsieur **Jean-Claude DELAMOUR**, représentant du syndicat national des personnels civils Force Ouvrière Gendarmerie (SNPC-FO Gendarmerie) ;

Monsieur **Michel DO ROSARIO**, représentant du syndicat national des personnels civils Force Ouvrière Gendarmerie (SNPC-FO Gendarmerie) ;

Monsieur **Yoann SEURRE**, représentant du syndicat national des personnels civils Force Ouvrière Gendarmerie (SNPC-FO Gendarmerie) ;

Monsieur **Laurent CHARLIER**, représentant du syndicat national des personnels civils Force Ouvrière Gendarmerie (SNPC-FO Gendarmerie).

**Article 2 :** Les membres représentants des personnels sont élus pour un mandat de quatre ans prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ce mandat peut être prorogé ou raccourci par décision du directeur général de la gendarmerie nationale.

**Article 3 :** L'arrêté DRH/SDP/SGPATS/BPAT/GN N°2020-1212 du 3 décembre 2020 modifiant la composition de la commission d'avancement des personnels à statut ouvrier du ministère des armées affectés en gendarmerie nationale de la région de gendarmerie zonale de Paris est abrogé.

**Article 4 :** Le général de corps d'armée commandant de la région de gendarmerie d'Ile-de-France, commandant de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, de la préfecture de la Guadeloupe, de la préfecture de la Guyane, de la préfecture de la Martinique et de la préfecture de La Réunion.

Le général de division Philippe DEBARGE  
commandant par suppléance la région  
de gendarmerie d'Ile-de-France,  
et la gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité de Paris



Préfecture de Police

75-2021-06-15-00012

Arrêté préfectoral n°DTPP-2021-795 portant  
enregistrement d'une installation classée pour  
la protection de l'environnement

Dossier : 2020-0918 (E)

**Arrêté préfectoral n°DTPP-2021-795 du 15 juin 2021  
Portant Enregistrement d'une installation classée  
pour la protection de l'environnement**

Le Préfet de Police

**VU** le code de l'Environnement, en particulier les articles L. 512-7 à L. 512-7-7,  
R. 512-46-1 à R. 512-46-30 ;

**VU** le plan local d'Urbanisme ;

**VU** l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 relatif aux prescriptions générales  
applicables aux installations de broyage, concassage, criblage, etc., relevant du  
régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2515 de la nomenclature des  
installations classées pour la protection de l'environnement ;

**VU** la demande présentée le 4 novembre 2020 par la Société SEFI INTRAFOR dont le  
siège social est situé 9 rue Gustave Eiffel, 91 350 GRIGNY pour l'enregistrement  
d'une installation de traitement de déblais et de boues bentonitiques produits dans  
le cadre de la construction d'un bassin de stockage – restitution des eaux pluviales  
au niveau du square Marie Curie à Paris 13<sup>ème</sup> dans le cadre du plan d'actions visant à  
améliorer la qualité de l'eau de la Seine à Paris , installation relevant de la rubrique n°  
2515-1-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de  
l'environnement ;

**VU** le dossier technique déposé le 13 novembre 2020 et complété le 27 novembre  
2020 par la Société SEFI INTRAFOR (Groupe FAYAT) relative à l'exploitation d'une  
installation de traitement de déblais et de boues bentonitiques produits dans le  
cadre d'un bassin de stockage-restitution des eaux pluviales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° DTPP-2020-1075 du 8 décembre 2020 portant ouverture  
d'une consultation du public pour une installation classée pour la protection de  
l'environnement du 25 janvier 2021 au 22 février 2021 ;

**VU** la saisine du Conseil de Paris le 9 décembre 2020 ;

**VU** le rapport du 29 mars 2021 de l'inspection des installations classées ;

**VU** la saisine du Conseil départemental de l'environnement des risques sanitaires et technologiques (CoDERST) de Paris le 2 avril 2021 pour une consultation écrite sur la demande d'enregistrement et d'aménagement des prescriptions générales de l'arrêté ministériel susvisé présentée par la Société SEFI INTRAFOR ;

**VU** la notification, le 20 mai 2021, du projet d'arrêté d'enregistrement à l'exploitant de cette installation conformément à l'article R.512-52 du code de l'environnement ;

**CONSIDERANT** que la demande d'enregistrement s'accompagne d'une demande d'aménagement des dispositions de l'article 5 des prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 modifié relatives aux distances d'éloignement.

**CONSIDERANT** que cette demande ne porte pas atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement, sous réserve du respect de l'article 1.3.1 du présent arrêté ;

**CONSIDERANT** que la sensibilité du milieu ne justifie pas le basculement en procédure autorisation ;

**CONSIDERANT** que les installations seront implantées à plus de 40 mètres des premiers bâtiments voisins ;

**CONSIDERANT** l'absence de remarques et d'observations du public consulté ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable émis par le Conseil Départemental de l'Environnement des Risques Sanitaires et Technologiques de Paris à l'issue de la consultation écrite ;

**CONSIDERANT** que l'exploitant, saisi pour observations éventuelles sur le projet d'arrêté préfectoral d'enregistrement, conformément à l'article R.512-52 du code de l'environnement, n'a pas émis d'observations sur ce projet ;

**SUR** proposition du directeur des transports et de la protection du public ;

## **A R R E T E**

### **Article 1<sup>er</sup>**

La Société SEFI INTRAFOR, dont le siège social est situé 9 rue Gustave Eiffel, 91350 GRIGNY, devra se conformer pour l'exploitation de l'installation de traitement de déblais et de boues bentonitiques produits dans le cadre de la construction d'un bassin de stockage sise Square Marie Curie à Paris 13<sup>ème</sup>, aux dispositions de l'annexe I du présent arrêté.

### **Article 2**

Le présent arrêté peut faire l'objet de recours cités en annexe II.

### **Article 3**

Les frais inhérents à l'application des prescriptions du présent arrêté sont à la charge de l'exploitant.

### **Article 4**

En vue de l'information des tiers, le présent arrêté et ses annexes sont soumis aux modalités de publicité fixées à l'article R.512-46-24 du code de l'environnement, comme suit :

1° Une copie de l'arrêté d'enregistrement ou de l'arrêté de refus est déposée à la mairie de la commune d'implantation du projet et peut y être consultée ;

2° Un extrait de cet arrêté est affiché à la mairie de la commune d'implantation du projet pendant une durée minimum d'un mois ; le procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité est dressé par les soins du maire ;

3° L'arrêté est adressé à chaque conseil municipal et aux autres autorités locales ayant été consultées en application de l'article R.512-46-11 du code de l'environnement ;

4° L'arrêté est publié sur le site Internet de la préfecture qui a délivré l'acte pendant une durée minimale de quatre mois.

## **Article 5**

Le présent arrêté sera inséré au bulletin municipal officiel de la Ville de Paris ainsi qu'aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police et consultable sur le site de la préfecture de la région d'Ile-de-France [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france). Il peut être également consulté à la direction des transports et de la protection du public, 12 quai de Gesvres à Paris 4<sup>ème</sup>.

## **Article 6**

Le Directeur des transports et de la protection du public, le Directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et les Inspecteurs de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prend effet à la date de sa notification et dont les voies de recours sont jointes en annexe II.

Pour le Préfet de Police  
et par délégation,  
La sous-directrice des polices sanitaires,  
environnementales et de sécurité  
signé  
Sabine ROUSSELY

## ANNEXE I à l'arrêté préfectoral n° DTPP-2021-795 du 15 juin 2021

### CHAPITRE 1.1. BENEFICIAIRE ET PORTEE

#### ARTICLE 1.1.1. EXPLOITANT, DUREE, PEREMPTION

Les installations de la Société SEFI INTRAFOR, dont le siège social est situé 9 rue Gustave Eiffel, 91 350 GRIGNY faisant l'objet de la demande susvisée du 4 novembre 2020 et du dépôt du dossier le 13 novembre 2020, complété le 27 novembre 2020 seront enregistrés.

Ces installations sont localisées sur le territoire de la commune de Paris 13<sup>e</sup> – Square Marie Curie et sont détaillées sur le tableau figurant à l'article 1.2.1 du présent arrêté.

L'arrêté d'enregistrement cesse de produire effet lorsque, sauf cas de force majeure, l'installation n'a pas été mise en service dans le délai de trois ans ou lorsque l'exploitation a été interrompue plus de deux années consécutives (article R. 512-74 du code de l'environnement).

### CHAPITRE 1.2. NATURE DES INSTALLATIONS

#### ARTICLE 1.2.1. LISTE DES INSTALLATIONS CONCERNEES PAR UNE RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES

Rubrique	Régime de classement	Libellé	Caractéristiques de l'installation
2515.1.a	E	<p>1. Installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, lavage, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, en vue de la production de matériaux destinés à une utilisation, à l'exclusion de celles classées au titre d'une autre rubrique ou de la sous-rubrique 2515.2.</p> <p>La puissance maximale de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation, étant :</p> <p>a) Supérieure à 200 kW</p>	<p>– Unité de fabrication : 18,5 kW ;</p> <p>– Traitement de fluides de forage : 220 kW ;</p> <p>– 2 balourds scalpeur : 2 × 5,4 kW</p> <p>– 2 balourds dessilteur : 2 × 8 kW</p> <p>– 2 balourds dessableur : 2 × 8 kW</p> <p>– Centrifugeuse : 110 kW</p> <p>– Station de floculation : 6 kW</p> <p><b>Puissance totale : 397,3 kW</b></p>
E : enregistrement – DC : déclaration avec contrôle périodique – D : déclaration – NC : non classée			

## **ARTICLE 1.2.2. SITUATION DE L'ETABLISSEMENT**

Les installations autorisées sont situées dans le Square Marie Curie, 75013 Paris sur la parcelle cadastrée section AK – parcelle n° 3.

Les installations mentionnées à l'article 1.2.1 du présent arrêté sont reportées avec leurs références sur un plan de situation de l'établissement tenu à jour et tenu en permanence à la disposition de l'inspection des installations classées.

## **CHAPITRE 1.3. CONFORMITE AU DOSSIER D'ENREGISTREMENT**

### **ARTICLE 1.3.1. CONFORMITE AU DOSSIER D'ENREGISTREMENT**

Les installations et leurs annexes, objet du présent arrêté, sont disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans le dossier déposé par l'exploitant, accompagnant sa demande du 4 novembre 2020 et du dépôt du dossier le 13 novembre 2020 complété le 27 novembre 2020.

Sauf cas contraires mentionnés dans le présent arrêté, les installations et leurs annexes, objet de l'arrêté susvisé, respectent les dispositions de l'arrêté ministériel de prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2515 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

## **CHAPITRE 1.4. MISE A L'ARRET DEFINITIF**

La cessation de l'activité est effectuée conformément aux articles R. 512-46-25 à R. 512-46-29 du code de l'environnement.

## **CHAPITRE 1.5. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES APPLICABLES**

### **ARTICLE 1.5.1. ARRETE MINISTERIEL DE PRESCRIPTIONS GENERALES**

S'applique à l'établissement les prescriptions du texte mentionné ci-dessous :  
– l'arrêté ministériel de prescriptions générales du 26 novembre 2012 modifié relatif à la rubrique n°2515 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement – installations de broyage, concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, lavage, nettoyage, tamisage, mélange de pierres, cailloux, minerais et autres produits minéraux naturels ou artificiels ou de déchets non dangereux inertes, en vue de la production de matériaux destinés à une utilisation, à l'exclusion de celles classées au titre d'une autre rubrique ou de la sous-rubrique 2515.2.

## CHAPITRE 1.6. DEMANDE D'AMENAGEMENT

### ARTICLE 1.6.1. AMENAGEMENT DES PRESCRIPTIONS GENERALES

En lieu et place des dispositions de l'article 5 de l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 modifié, l'exploitant respecte les prescriptions suivantes :  
Les installations de broyage concassage, criblage, ensachage, pulvérisation, « lavage », nettoyage, tamisage, mélanges sont implantées à moins de 20 mètres des limites du site dans sa partie sud.

Les clôtures du chantier de l'installation seront équipées de bâches acoustiques sur une hauteur minimale de 2 mètres et sur une hauteur minimale de 6 mètres lorsque la limite de 20 mètres ne pourra être respectée.

En lieu et place des dispositions de l'article 52 de l'arrêté ministériel du 26 novembre 2012 modifié :

Les premières mesures de bruit et d'émergence sont réalisées au cours du premier mois suivant la mise en fonctionnement de l'installation. Les résultats seront transmis dès leur réception à l'inspection des installations classées.



## Annexe II à l'Arrêté n° DTPP-2021 - 795 du 15 juin 2021

### Voies et Délais de recours

Si vous estimez devoir contester la présente décision, il vous est possible de :

- soit de saisir d'un RECOURS GRACIEUX dans un délai de deux mois  
le Préfet de Police de Paris  
1 bis rue de Lutèce - 75195 PARIS RP
  
- ou de former un RECOURS HIÉRARCHIQUE dans un délai de deux mois  
auprès du Ministre de l'Intérieur,  
Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques  
place Beauvau - 75008 PARIS

Ces deux recours prolongent de deux mois les délais de recours contentieux.

- soit de saisir d'un RECOURS CONTENTIEUX  
le Tribunal administratif de Paris  
7, rue de Jouy - 75181 PARIS CEDEX 04
  - pour les tiers intéressés, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication de l'affichage de cette décision ;
  - pour les demandeurs ou exploitants : dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de la décision.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application de la présente décision.

Les recours GRACIEUX et HIÉRARCHIQUE doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée.

Le recours contentieux qui s'exerce pour contester la LÉGALITÉ de la présente décision, doit également être écrit et exposer votre argumentation juridique relative à ce non-respect.

Préfecture de Police

75-2021-04-02-00010

Liste des arrêtés d'autorisation à publier relatifs à  
l'installation d'un système de vidéoprotection  
après avis de la commission départementale de  
vidéoprotection du 2 avril 2021

**Liste des arrêtés d'autorisation à publier relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection  
après avis de la commission départementale  
de vidéoprotection du 2 avril 2021**

Numéro de l'arrêté préfectoral	Déclarant	Qualité	Établissement	Adresse	Arrdt
20210322 vs 75	Arnaud SAINT-JEAN	charge de securite	CHRISTIAN DIOR COUTURE	8 place Vendome	75001
20210288 vs 75	Arnaud SAINT-JEAN	charge de sécurité	CHRISTIAN DIOR COUTURE	La Samaritaine - 9 rue de la Monnaie	75001
20210353 vs 75	Nathalie ROYER	directrice	CELINE SA	9 rue de la Monnaie la Samaritaine	75001
20210382 vs 75	Philippe THIBAUT	responsable maintenance	NOCIBE	2 rue Berger forum des Halles - Porte Rambuteau	75001
20160674 VSR 75	Pascal FRAGEUL	directeur adjoint travaux	NATURE ET DECOUVERTES	centre commercial Forum des Hailes	75001
20210393 vs 75	Pierre DUCASSE	construction manager	FIVE GUYS FRANCE "FIVE GUYS"	1 place Joachim du Bellay	75001
20201026 vs 75	Patrick DERDERIAN	président	SAS TBT OPERA "TEA BY THE"	3 avenue de l'Opera	75001
20210542 VS 75	Aicha RAJI	central office loss prevention team	CLAIRE'S FORUM DES HALLES	7 place Carree	75001
20210339 vs 75	Sandra GRIVOT	directrice	LABORATOIRE NATIVE SAS "BOUTIQUE ROGER & GALLET"	195 rue Saint-Honore	75001
20210526 vs 75	Christophe LAURE	directeur général regional UHG	HOTEL KIMPTON SAINT-HONORE PARIS	<b>Périmètre vidéoprotégé ;</b> 25 boulevard des Capucines 27 boulevard des Capucines 29 boulevard des Capucines 18 rue Daunou 20 rue Daunou 24 rue Daunou	75002
20210276 vs 75		responsable du service sécurité	BNP PARIBAS	31 rue Vivienne	75002
20210445 vs 75	Laurent LE BON	président	MUSEE NATIONAL PICASSO - PARIS	<b>Périmètre vidéoprotégé ;</b> 6-10 rue de Thorigny 2-18 rue des Coutures Saint-Gervais 86 rue Vieille-du-Temple	75003
20160863 VSR 75	Laurent LE BON	président	MUSEE NATIONAL PICASSO - PARIS	20 rue de la Perle	75003
20210395 vs 75		département sécurité Bred	BRED BANQUE POPULAIRE	33 boulevard Saint-Martin	75003
20210387 vs 75		département sécurité Bred	BRED BANQUE POPULAIRE	48 rue de Turbigo	75003

20201528 vs 75	Cemaferi BASOL	gérante	SAS DAO à l'enseigne LA FAVORITE	75 rue de Turbigo	75003
20202173 vs 75	Damien BARILKO	directeur operationnel France	PURE ELECTRIC FRANCE SAS "PURE ELECTRIC" trottinettes et velos electriques	94 boulevard de Sebastopol	75003
20210351 vs 75	Laurent RIGAIL	cogérant	SARL ART PARTNER GALERIE à l'enseigne GALERIE BRUGIER RIGAIL	40 rue Volta	75003
20210358 vs 75		département sécurité Bred	BRED BANQUE POPULAIRE	33 rue de Rivoli	75004
20210383 vs 75		département sécurité Bred	BRED BANQUE POPULAIRE	121 rue Saint-Antoine	75004
20210529 vs 75	Tiberio DEL RANCO	directeur s0rete	LA POSTE BASTILLE	12 rue Castex	75004
20210335 vs 75	Jeffrey JONES	gérant	L'IMPREVU	9 rue Quincampoix	75004
20210295 vs 75	Sabah OUSALHI	présidente	QUAI DU BIEN-ETRE	28 quai des Celestins	75004
20210647 VS 75	Severine SAUNIER	directrice du Siege	SIEGE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE H6PITAUX DE PARIS	<b>Périmètre vidéoprotégé ;</b> 3 avenue Victoria 3 place de l'hotel de Ville 4-8 quai de Gesvres 2-4 rue Saint- Martin rue de la Tacherie	75004
20210278 vs 75		responsable du service sécurité	BNP PARIBAS	31 rue Jussieu	75005
20210272 VS 75	Jean-Marc DAVOS	directeur sécurité et prévention des incivilités zone Paris sud	CARRE ENTREPRISE PANTHEON à l'enseigne LA POSTE	13 rue Cujas	75005
20210350 vs 75	Jean-Marc DAVOS	directeur sécurité et prévention des incivilités zone Paris sud	MOUFFETARD AGENCE COLISSIMO à l'enseigne LA POSTE	10 rue de l'Epee de Bois	75005
20084139 VSR 75	Paul DELAHOUSSE	directeur organisation et équipements	LIBRAIRIE DE LA PLACE à l'enseigne GIBERT JEUNE	23 quai Saint-Michel	75005
20210517 vs 75	Huu-Chau Hugo NGUYEN	gérant	LEVEL CAFE SARL	11 rue de l'Ecole Polytechnique	75005
20084610 VSR 75		charge de sécurité	CAISSE CREDIT MUTUEL PARIS 5-6 SAINT-MICHEL	44 bis boulevard Saint-Michel	75006
20160008 VSR 75	Guillaume BEUNET	responsable sécurité/sûreté	UNIQLO FRANCE	136 rue de Rennes	75006
20201024 vs 75	Bruno CIANCIA PILETTA	directeur	LE BISTROT MAZARIN	42 rue Mazarine	75006
20210469 vs 75	Anne-Cecile VAUSSELIN	présidente	AROMA ZONE STORE à l'enseigne "AROMA ZONE ODEON	25 rue de l'Ecole de Medecine	75006
20160114 BVS 75	Eric PFALZGRAF	gérant	ERIC PFALZGRAF & CIE "COIFF1RST SALON DE COIFFURE"	44 rue du Four	75006
20210539 vs 75	Marion GARDERES	gérante	AS BY ALEXANDRA SOJFER	218 boulevard Saint-Germain	75006
20201301 VSR 75	Amaud MAZIER	directeur de l'Innovation de la Logistique et des Technologies	Securisation du theatre de l'Odeon et de ses abords immediats Du 31 mars 2021 au 31 mai 2021	6 place de l'Odeon	75006
20210294 vs 75	Mathilde PICAVALS	chargee de sûreté Europe	CHRISTIAN DIOR COUTURE - LE BON MARCHE FEMMES ACCESSOIRES	Le Bon Marche - 5 rue de Babylone	75007
20210528 VS 75	Dailia KHEGAR	gérante	TABAC DE GRENELLE	206 rue de Grenelle	75007

20210541 vs 75	Sophie DAMOLIDA	directrice régionale sécurité	POLE EMPLOI - REGION ILE-DE-FRANCE	34 rue de Saint-Petersbourg	75008
20210385 VS 75		département sécurité Bred	BRED BANQUE POPULAIRE	40 rue la Boetie	75008
20210316 vs 75		responsable gestion immobilière	BNP PARIBAS	24 rue La Boetie	75008
20210471 VS 75	Fabrice LHOMME	senior vice président corporate - security	LAZARD FRERES	175 boulevard Haussmann	75008
20210473 VS 75	Fabrice LHOMME	senior vice président corporate - security	LAZARD FRERES GESTION	25 rue de Courcelles	75008
20210460 vs 75	Pierre- Etienne BORDET	président	HOTEL DU MINISTERE	31-33 rue de Surene	75008
20210559 vs 75	Jacky LETERTRE	gérant	BEST WESTERN PREMIER à l'enseigne LE SWANN	11-15 rue de Constantinople	75008
20210484 vs 75	Mathilde PICAVALS	chargée de sûreté Europe	CHRISTIAN DIOR COUTURE - à l'enseigne CHRISTIAN DIOR COUTURE MONTAIGNE JUNIOR	26 avenue Montaigne Junior	75008
20210544 vs 75	Mathilde PICAVALS	chargée de sûreté Europe	CHRISTIAN DIOR COUTURE - CHRISTIAN DIOR COUTURE BOUTIQUE ROYALE BABY	2 Cite Berryer	75008
20210325 vs 75	Mathilde PICAVALS	chargée de sûreté Europe	CHRISTIAN DIOR COUTURE - MONTAIGNE BABY	28 avenue Montaigne	75008
20210551 VS 75	Fabrice LARBALETRIER	directeur des opérations	2 THELOO FRANCE	avenue des Champs-Elysees - espace Cardin 75008	75008
20210448 vs 75	Anne-Cecile VAUSSELIN	présidente	AROMA ZONE STORE à l'enseigne "AROMA ZONE HAUSSMANN	73 boulevard Haussmann	75008
20210650 vs 75	Jocelyn BOURALY	administrateur Hotel de la Marine	CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX HOTEL DE LA MARINE	<b>Périmètre vidéoprotégé:</b> 2 place de la Concorde 1 rue Royale 5 rue Saint-Florentin	75008
20210356 vs 75		département sécurité Bred	BRED BANQUE POPULAIRE	1 rue Auber	75009
20210279 vs 75		responsable du service sécurité	BNP PARIBAS	44 rue La Fayette	75009
20160080 VSR 75	Bechir BOUCHOUICHA	responsable sécurité	SOCIETE DES MAGASINS LOUIS VUITTON FRANCE "LOUIS VUITTON GALERIES LAFAYETTE	40 boulevard Haussmann	75009
20100905 VSR 75	Bechir BOUCHOUICHA	responsable sécurité	SOCIETE DES MAGASINS LOUIS VUITTON FRANCE "LOUIS VUITTON PRINTEMPS"	64 boulevard Haussman	75009
20210292 vs 75	Mathilde PICAVALS	chargée de sûreté Europe	CHRISTIAN DIOR COUTURE - CORNER SOULIERS FEMMES	Galleries Lafayette - 40 boulevard Haussmann	75009
20210291 VS 75	Arnaud SAINT-JEAN	charge de sécurité	CHRISTIAN DIOR COUTURE - CORNER SOULIERS FEMMES	Printemps Haussmann - 64 boulevard Haussmann	75009

20210524 vs 75	Mathilde PICAVALS	chargée de sûreté Europe	CHRISTIAN DIOR COUTURE - CORNER ACCESSOIRES HOMME	Galleries Lafayette - 48 boulevard Haussmann	75009
20210324 vs 75	Matilde PICAVALS	chargée de sûreté Europe	CHRISTIAN DIOR-CORNER FEMMES ACCESSOIRES PRINTEMPS	64 boulevard Haussman	75009
20210509 vs 75	Mamy RAZAFINIMPANANA	responsable sûreté	BOUCHE RON	Le Printemps 64 boulevard Haussmann	75009
20210468 vs 75	Olivier CHALMEAU	directeur général	SAS ALLURANCE à l'enseigne VICTORIA MAGDALENA	Passage du Havre -109 rue Saint-Lazare	75009
20210533 VS 75	Fabrice LARBALETRIER	directeur des opérations	2 THELOO RAILWAY	gare Saint -Lazare -13 rue de l'Amsterdam	75009
20210557 VS 75	Daniel MARION	gérant	SAS CAFE DE L'OLYMPIA à l'enseigne PATISSERIE DE L'OLYMPIA	2 rue de Seze	75009
20201709 vs 75	Gregory CHAPUIS	specialiste maintenance	NESPRESSO SAS	11 rue Scribe	75009
20210458 vs 75	Redouane ZEKKRI	directeur général	BASIC FIT 11	58 rue de la Chaussee d'Antin	75009
20210545 VS 75	Isabelle BASCOU	directrice de l'Axe TGV Nord	SNCF MOBILITES SA AXE TGV NORD "SNCF"	Gare du Nord 18 rue de Dunkerque	75010
20210443 vs 75	Hassan NOWROZI	gérant	AFGHAN MARKET	10 rue du Chateau -Landon	75010
20210334 vs 75	Steeven KISSOUNA	gérant	MON LOUCHEBEM BIO	85 bis boulevard de Magenta	75010
20210535 vs 75	Fabrice LARBALETRIER	directeur des opérations	2 THELOO RAILWAY	gare du Nord -18 rue de Dunkerque	75010
20210333 vs 75	Fabrice LARBALETRIER	directeur des opérations	2 THELOO RAILWAY	gare de l'Est - rue du 8 mai 1945	75010
20210332 vs 75	Fabrice LARBALETRIER	directeur des opérations	2 THELOO RAILWAY	gare du Nord, niveau -2 "MEZZANINE", 18 rue de Dunkerque	75010
20210107 vs 75	Frederic MOUHICA	directeur des marches gares et aéroports	CONCESSIONS GARES FRANCE SAS PAUL GARE DU NORD "PAUL MEZZANINE"	112 rue de Maubeuge	75010
20210108 vs 75	Frederic MOUHICA		CONCESSIONS GARES FRANCE SAS COSTA COFFEE GARE DU NORD "COSTA COFFEE MEZZANINE GARE DU NORD"	112 rue de Maubeuge	75010
20210475 vs 75	JieYANG	gérante	LE MAYOL	37 rue du Faubourg Saint-Denis	75010
20210510 vs 75	Gregory BONNAL-CONDUZORGUES	chef comptable	SC SAS à l'enseigne YESSS ELECTRIQUE	63 quai de Valmy	75010
20210375 vs 75		département sécurité Bred	BRED BANQUE POPULAIRE	137 rue du Faubourg Saint-Antoine	75011
20210364 vs 75	Guillaume PELLETIER	responsable de magasin	EQUANUM à l'enseigne LA RUCHE QUI DIT OUI	2 rue de la Roquette	75011
20210459 vs 75	Pierre BAIN	directeur du magasin	GO SPORT	10 place de la Republique	75011
20152247 VSR 75	Beatrice MIARA	finance directeur	VF J FRANCE "VANS"	31 rue du Faubourg Saint-Antoine	75011
20210362 vs 75	Aurelie MAURY	responsable ressources humaines	BREIZH CAFE PAUL BERT	23 rue Paul Bert	75011
20210457 vs 75	Redouane ZEKKRI	directeur général	BASIC FIT II	58 avenue Philippe Auguste	75011
20210121 BVS 75	Olivier DUTHUIT	directeur du département RATP	RATP Gares RER et stations de Metro dans Paris	54 quai de la Rapee	75012
20161132 VSR 75		responsable sécurité	BRED BANQUE POPULAIRE	18 quai de la Rapee	75012
20210426 VS 75		département sécurité Bred	BRED BANQUE POPULAIRE	39 boulevard Diderot	75012
20210277 vs 75		responsable du service sécurité	BNP PARIBAS	9 place Felix Eboue	75012
20210466 vs 75	Olivier CHALMEAU	directeur général	SAS ISLA BELLA à l'enseigne VICTORIA MAGDALENA	Centre commercial Bery Village - 15 cour Saint-Emilion	75012
20210329 vs 75	Tanguy FLIPO	dirigeant	PAYSAN VRAC	202 rue du Faubourg Saint-	75012

				Antoine	
20100637 VSR 75	Philippe MAITRE	directeur commercial	PICARD	2 rue Beccaria	75012
20210230 vs 75	Dominique WIESEMANN	directrice générale	SNIPES	82 rue du Faubourg Saint-Antoine	75012
20202196 vs 75	Gerard ALAZARD	gérant	TABAC LE TOTEM	96 boulevard Diderot	75012
20210538 VS 75	DongweCHEN	gérante	TABAC LE DUGOMMIER	240 rue de Charenton	75012
20210497 vs 75	Zhi Dong CHEN	gérant	CAFFE' IN	23 rue Dugommier	75012
20210523 vs 75	Redouane ZEKKRI	directeur général	BASIC FIT II	17 rue Crozati er	75012
20210092 vs 75	Jacques HUA	directeur général	HAUKY SAS	43 avenue de Choisy	75013
20210485 vs 75	Zhi Dong CHEN	gérant	SNC RACHEL Z à l'en seigne POURQUOI PAS	136 avenue d'Italie	75013
20210532 vs 75	Sylvere DUPONT	gérant	SCM CENTRE OPHTHALMOLOGIQUE ARAGO SAINT- JACQUES	23 rue du Champ de l'Alouette	75013
20210317 vs 75	Lucien HO KONG CHOU	gérant	SARLLULU	15 rue Philibert Lucot	75013
20210588 VS 75	Arnaud MAZIER	directeur de l'Innovation de la Logistique et des Technologies	SECURISATION DES ABORDS DU COMMISSARIAT DU 14EME ARRONDISSEMENT DE PARIS Du 16 mars 2021 au 16 juillet 2021	6 ter-10 avenue Rene Coty	75014
20210314 vs 75		responsable gestion immobilière	BNP PARIBAS	19 boulevard Jourdan	75014
20210328 vs 75	Tanguy FLIPO	dirigeant	PAYSAN VRAC	113 rue Didot	75014
20201618 VS 75	Sebastien RIGOLOT	gérant	SARL LE FRANCE	33-35 rue du Commandant Rene Mouchotte	75014
20210343 vs 75	Alice N'GUON LAM	gérante	COULEUR TABAC	2 rue Remy Dumoncel	75014
20210451 vs 75	Redouane ZEKKRI	directeur général	BASIC FIT II	140 boulevard du Montparnasse	75014
20210556 vs 75	Herve MONCEAU	gérant	SOCIETE DES GENS DE LETTRES	38 rue du Faubourg Saint-Jacques	75014
20210494 vs 75	Philippe ROUX	responsable sûreté	CNP ASSURANCES	<b>Périmètre vidéoprotégé:</b> 4 place Raoul Dautry	75015
20210390 VS 75	Franck BENOIT	directeur général CRM services	SNCF "SALON GRAND VOYAGEUR DE LA GARE MONTPARNASSE"	17 boulevard de Vaugirard	75015
20210441 VS 75	Guillaume BIGOT	directeur général	IPAG BUSINESS SCHOOL ecole de commerce	10-12 rue du Theatre	75015
20210496 vs 75		directeur administratif	BANQUE BCP	13 rue Paul Barruel	75015
20210520 vs 75	Paul PIRRI	directeur sécurité	FRANPRIX à l'enseigne LEADER PRICE	272 rue de Vaugirard	75015
20210327 vs 75	Tanguy FLIPO	dirigeant	PAYSAN VRAC	158 rue de la Convention	75015
20170705 BVS 75	Fabrice LARBALÉTRIER	directeur des opérations	2 THELOO RAILWAY	Gare Montparnasse -17 boulevard de Vaugirard	75015
20210411 vs 75	Florence CHICHEPORTICHE-LOUDRHIRI	responsable opérationnelle	SSP PARIS à l'enseigne PIERRE HERME	Gare Montparnasse 17 boulevard de Vaugirard	75015
20201535 vs 75	Laurent DUCHENE	gérant	SARL LAURENT DUCHENE à l'enseigne LES CHOCOLATS DE KYOTO	238 rue de la Convention	75015
20210394 vs 75		département sécurité Bred	BRED BANQUE POPULAIRE	94 avenue Victor Hugo	75016
20210380 vs 75		responsable sécurité	BRED BANQUE POPULAIRE	46 avenue Mozart	75016

20210377 vs 75		responsable sécurité	BRED BANQUE POPULAIRE	35 rue de Passy	75016
20111536 VSR 75	Samuel EDON	directeur sécurité	SEPHORA	centre commercial Paris Saint-Didier - 12 rue des Belles Feuilles (magasin 1097)	75016
20101216 VSR 75	Philippe MAITRE	directeur commercial	PICARD	114 bis rue Michel Ange	75016
20151813 VSR 75	François CODVELLE	directeur du développement sécurité tranquillité	BATIGERE EN ILE DE FRANCE	89 rue Damremont	75018
20210368 vs 75	Tiberio DEL RANCO	directeur sûreté	LA POSTE BUREAU DE POSTE PORTE DE LA CHAPELLE	91 rue de la Chapelle	75018
20210525 vs 75		responsable logistique	SOCIETE générale PARIS JULES JOFFRIN (03121)	6 rue du Poteau	75018
20210361 vs 75	Aurelie MAURY	responsable ressources humaines	BREIZH CAFE ABBESSES	93 rue des Martyrs	75018
20210507 vs 75	Benjamin BELAGA	gérant	YOYAKU SARL	14 boulevard de la Chapelle	75018
202104 21 vs 75	So p h i a NGUYEN	gérante	SOPHIA COIFFURE	59 rue Lamarck	75018
20210453 vs 75	Tayeb HANNOUF	gérant	PRIORISE commerce d'ordinateurs	97 rue Ordener	75018
20210365 vs 75	Tiberio DEL RANCO	directeur sûreté	LA POSTE BUREAU DE POSTE OURCQ	62 bis rue de l'Ourcq	75019
20210366 vs 75	Tib e rio DEL RANCO	directeur sûreté	LA POSTE BUREAU DE POSTE JAURES	33 avenue Jean Jaure s	75019
20210367 vs 75	Tiberio DEL RANCO	directeur sûreté	LA POSTE BUREAU DE POSTE PARC DE LA VILLETTE	3-5 avenue du Nouveau Conservatoire	75019
20210423 VS 75	William DANOFFRE	superviseur	SUPERPRADIER à l'enseigne FRANPRIX	24 rue Pradier	75019
20210414 vs 75	Jean-Paul CONIL	gérant	LA MACHINE SARL	8 rue Riquet	75019
2021027*1 vs 75	Beatrice BAILLEUL	gérante	BOUCHERIE DE PASSY	1 rue Bois-Le-Vent	75016
20210371 vs 75	Djamel LAREDJ	directeur	McDONALD'S PARIS-SUD	234 avenue de Versailles	75016
20210363 VS 75	Xavier RAMBAUD	président	85% EPIGENETIC	4 rue Cimarosa	75016
20210530 vs 75	Jean-Muriel TIREL	chef d'entreprise	POINT PRESSE	2 rue Duffrenoy	75016
20210536 vs 75	Isabelle BASCOU	directrice d'établissement de l'Axe TGV Nord	SNCF MOBILITES SA AXE TGV NORD "SNCF"	82 avenue de la Grande Armee	75017
20210409 vs 75	Pierre MAURICE	secrétaire général adjoint	CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS -Chambre Disciplinaire Nationale-	4 rue Leon Jost	75017
20210372 vs 75		responsable sécurité	BRED BANQUE POPULAIRE	29 ter rue Pierre Demours	75017
20084355 VSR		département sécurité Bred	BRED BANQUE POPULAIRE	102 boulevard des Batignolles	75017
20210403 vs 75		département sécurité Bred	BRED BANQUE POPULAIRE	74 rue Jouffroy d'Abbans	75017
20210307 vs 75	Alec DE JERPHANION	président	LA PEPINI ERE DES BATIGNOLLES	15 rue des Dames	75017
20210360 vs 75	Aurelie MAURY	responsable ressources humaines	BREIZH CAFE BATIGNOLLES	31 rue des Batignolles	75017
20210566 vs 75	Sylvia LORAN	directrice ressources humaines	PURE STORAGE FRANCE materiel informatique	32 rue Guersant	75017
20210461 vs 75	Mathias LIPSKI	gérant	SELAS CENTRE IMAGERIE MEDICALE CARDINET	117 rue Cardinet	75017



20201544 BVS 75		responsable infrastructures et maintenance	INDIGO PARK TERNES	38 avenue des Ternes	75017
20210450 vs 75	Redouane ZEKKRI	directeur général	BASIC FIT II	136 avenue Jean-J aures	75019
20210543 vs 75	Redouane ZEKKRI	directeur général	BASIC FIT II	167 b ouleva rd Macd ona ld	75019
20210455 vs 75	Redouane ZEKKRI	directeur général	BASIC FIT II	18 avenue de Laumiere	75019
20210422 vs 75	David COSTES	directeur général	SAS LE CHAMOIS à l'enseigne BRICOLEX	33 avenue de Laumiere	75019
20210467 vs 75	Abdarasake FETTAH	gérant	AUTO ECOLE MATHIS	10 rue Mathis	75019
20210452 vs 75		département sécurité Bred	BRED BANQUE POPULAIRE	282 rue des Pyreneess	75020
20210373 VS 75		département sécurité Bred	BRED BANQUE POPULAIRE	135 bis avenue Gambetta	75020
20090541 VSR 75	Angela ZABALETA	responsable sécurité et process	MARIONNAUD (SITE 4166)	39/39 bis cours de Vincennes	75020
20201804 vs 75		directeur régional prévention des risques	DISTRIBUTION CASINO FRANCE	28-34 rue de Menilmontant	75020
20210342 vs 75	Mathieu NEGRI	gérant	BIO MALICE SAS à l'enseigne BIOCOOP	98 avenue Gambetta	75020
20210514 vs 75	Gregory BONNAL - CONDUZORGUES	chef comptable	SC SAS à l'enseigne YESSS ELECTRIQUE	19 boulevard Davout	75020
20210456 vs 75	Redouane ZEKKRI	directeur général	BASIC FIT II	21 rue des Grands Champs	75020

La Cheffe du bureau des polices administratives de sécurité

Signé

Béatrice CARRIERE